



La liberté selon Lord Acton

Lord Acton, *Le pouvoir corrompt*

Bibliothèque classique de la liberté

Les belles lettres, mars 2018

par

Jean-Philippe Delsol

Lord Acton est une figure atypique. Catholique dans un pays anglican, issu d'une famille de grands aristocrates de l'Europe entière, mais élu à la Chambre des communes, polyglotte élevé en Allemagne plus qu'en Angleterre, il était cosmopolite par éducation autant que par naissance, cultivé immensément, ouvert à de nombreuses disciplines. « Etre avec Acton », écrivaient deux



Jean-Philippe Delsol est docteur en droit et licencié ès-lettres. Il travaille comme avocat fiscaliste et préside l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales). Il a écrit une dizaine de livres et publie régulièrement des articles dans des magazines et journaux.

Ses derniers ouvrages sont : *Anti-Piketty* (travail en collaboration), *Libréchange*, 2015, *L'injustice fiscale ou l'abus de biens communs*, Desclée de Brouwer, 2016 et *Echec de l'Etat, Pour une société de libre choix*, Le Rocher, 2017.



de ses collègues¹ en introduction à la première édition de ses cours à Cambridge datée de 1906, « c'est comme être immergé dans la culture européenne incarnée dans ses traits les plus fins. »² Mais Lord Acton était surtout attaché à la liberté autant qu'à sa foi et peut-être plus à sa liberté qu'à l'Eglise tant il combattit le dogme de l'infaillibilité papale et émit de réserves à l'égard de toute politique ultramontaine. Son grand combat fut toujours contre le pouvoir absolu au sens originel du terme, de total, complet, entier, sans limite et qui se suffit à lui-même. Il n'est souvent connu d'ailleurs aujourd'hui que par son apophtegme selon lequel « Le pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt absolument ». C'est cette référence que les éditions *Les belles lettres* ont choisi pour titre de la première traduction en français d'une partie des œuvres de Lord Acton publiée en ce premier semestre 2018.

Dans cet ouvrage introduit excellemment par M. Jean-Philippe Vincent, le premier chapitre livre la *lecture* inaugurale de Lord Acton à Cambridge. Il y avait été nommé tardivement, à 61 ans, en 1895, mais il y fit merveille pendant les six années où il officia. Pendant toute sa vie antérieure, il ne cessa de publier dans diverses revues et les deux chapitres suivants traduisent les deux conférences prononcées devant les membres de la Bridgenorth Institution les 26 février et 28 mai 1877 sous les titres *De l'histoire de la liberté dans l'Antiquité*, puis *De l'histoire de la liberté au sein du christianisme*.

Dans sa leçon *De l'histoire de la liberté dans l'antiquité* Lord Acton note : « La liberté n'est pas qu'un moyen servant à atteindre un objectif politique plus noble. Elle est elle-même cet objectif politique le plus noble qui soit... » (p.85). Il signifie ainsi que la liberté est une fin, voire la fin du gouvernement. C'est le devoir, le

¹ John Neville Figgis et Reginald Vere Laurence

² « To be with Acton was like being with the cultivated mind of Europe incarnate in its finest characteristics ».



but, en effet du gouvernement de protéger la liberté des citoyens : « Par liberté, j'entends la certitude que chaque individu, lorsqu'il accomplira ce qu'il considère être son devoir, recevra la garantie d'être protégé des pressions exercées par le pouvoir et les majorités, la tradition et l'opinion » (p.62). A l'inverse de ce qu'elle est pour les gouvernements, la liberté n'est pas une fin pour les individus, mais, selon Acton, le moyen pour chacun d'eux d'accomplir son devoir. Ce qu'il défend, c'est la liberté de conscience, la liberté de penser, la liberté d'écrire qui n'attachent pas d'importance à la liberté pour elle-même, mais pour croire, penser, écrire³... A cet effet, Lord Acton n'attend de l'Etat qu'une intervention très limitée sinon dit-il pour « fournir une aide indirecte dans le combat pour la vie, en favorisant les forces qui tiennent à distance la tentation — comme la religion, l'éducation et la distribution des richesses » (ibidem).

Au demeurant la liberté est un long parcours semé d'embûches. Lord Acton en voit les prémises dès l'Antiquité, au travers d'un partage du pouvoir qui s'esquisse, notamment chez les Hébreux, qui respectèrent une forme de fédéralisme et de principe de subsidiarité, chez les grecs avec Solon et Périclès ou encore à Rome aux III^{ème} et II^{ème} siècles avant JC. Une sorte d'équilibre avait alors pu être instituée entre les différents groupes sociaux. Périclès avait, le premier peut-être, considéré que « l'objet des constitutions n'est pas de confirmer la prééminence de tout intérêt que ce soit, mais d'y faire obstacle ; qu'il est de veiller avec un soin égal à l'indépendance du travail et à la sécurité de la propriété ; de protéger les riches de l'envie et les pauvres de l'oppression » (p.70). Les progrès que la liberté a rencontrés dans les temps anciens, note Acton, tendaient à protéger les citoyens des excès de la volonté populaire, évitant que les lois ne soient par trop changeantes à l'encontre de la tradition

³ Cf. sa note 33 dans la version anglaise de 1906 de sa leçon inaugurale.



et de la stabilité. Néanmoins, globalement, Lord Acton fait le constat que :

« Les Anciens connaissaient bien mieux les mécanismes du pouvoir que ceux de la liberté. Ils concentraient tant de prérogatives dans le giron de l'Etat qu'il ne restait plus d'espace d'où quiconque eût pu contester ses décisions ou fixer des limites à son action... Les obligations les plus sacrées s'effaçaient devant les intérêts supérieurs de l'Etat. Les passagers n'existaient que pour le bien du bateau » (p.78).

A cet égard, Lord Acton rejoint l'analyse de Benjamin Constant. Pourtant, s'il le cite trois fois dans les notes de sa leçon inaugurale, c'est sans faire référence au Discours de Constant prononcé à l'Athénée royal de Paris en 1819 sur le thème « *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* ». Constant avait sans doute un jugement plus catégorique encore que celui d'Acton sur le fait que la liberté ancienne n'était en fait, même dans l'Athènes de Périclès, qu'un « assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble »⁴, l'individu étant en quelque sorte « perdu dans la nation, le citoyen dans la cité »⁵. Mais Lord Acton aurait sans doute approuvé l'insistance de Benjamin Constant sur le fait que « L'indépendance individuelle est le premier besoin des Modernes »⁶ sans négliger pour autant la liberté politique qui permet à tous de participer aux institutions publiques, mais à la condition que ces institutions soient là pour garantir les libertés individuelles et toutes entières orientées à cet effet. Il jugeait peut-être la pensée de Constant un peu réductrice, car il va plus loin dans ses exigences. Comme le rappelle Jean-Philippe Vincent, un autre aphorisme d'Acton est que « La liberté

⁴ Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, Fayard/Mille et une nuits, p. 11.

⁵ Idem, p.13.

⁶ Idem, p.29.



n'est pas le droit de faire ce que nous voulons, mais le droit d'être en mesure de faire ce que nous devons faire ».

Ce qui correspondrait à la liberté chez les Modernes selon Constant, Lord Acton en a fait une leçon sur *L'histoire de la liberté au sein du christianisme*,⁷ car selon lui c'est bien l'avènement du christianisme qui ouvre à la vraie liberté pour trois raisons. D'abord parce que pour lui il ne peut y avoir au plan personnel de liberté qu'ordonnée à Dieu et d'une certaine manière « la liberté religieuse est le principe qui rend possible la liberté civile » (p.121). Mais ensuite parce qu'au plan politique, le message du Christ pour « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » a été constitutif de la séparation des pouvoirs religieux et temporels et le conflit qui pendant des siècles a opposé l'Eglise aux trônes depuis Grégoire VII a été fondateur de nos libertés. A cet égard, la Réforme favorisa vite le despotisme des princes qui l'avaient soutenue, mais par son existence même et paradoxalement, les fractures religieuses qu'elle suscita « rendirent la tolérance nécessaire » (p. 130). Enfin il se réfère aux grandes figures de l'Eglise qui ont souhaité un pouvoir tempéré et respectueux des libertés : Saint Thomas, à la fin du XIIIème siècle, partisan des Guelfes, demandait que le peuple consente à toute levée d'impôts et se montrait réservé à l'égard de tout pouvoir absolu aussi bien que Marsile de Padoue, une génération après lui, du parti des Gibelins, qui souhaitait que le monarque soit « pourvu d'une force suffisante pour imposer sa loi aux individus, mais privé des moyens de contrôler la majorité des sujets » (p.103) et souhaitait déjà que les droits des citoyens ne dépendent pas de

⁷ Une traduction de cette conférence a été publiée dans le *Journal des économistes et des études humaines* sous le titre « Histoire de la liberté à travers la chrétienté », Vol. 10, N°4, Septembre 2000, 603-623. Elle est précédée par une introduction de Pierre Garelo, « Lord Acton : historien moraliste, » *Journal des économistes et des humaines*, Vol.1° N°4, Septembre 2000, 597-601.



la foi professée par chacun, aucun ne pouvant être puni en raison de sa religion. Au demeurant, Lord Acton est attaché à la religion mais pour savoir en détacher la politique « il fallait, écrit-il, que les hommes comprissent que le pouvoir n'existe pas de droit divin, et que le pouvoir arbitraire constitue une violation de ce droit divin. Les principes doivent selon lui pouvoir être « énoncés sans faire référence à la révélation » (p.114) parce que nous sommes soumis à une loi de nature à laquelle toute législation doit se conformer au nom de la raison universelle.

Lord Acton s'inscrit dans la réflexion des Tocqueville, Guizot, Taine... Avec ce dernier, qu'il cite en note de sa leçon inaugurale, il est persuadé que :

« L'homme est avant tout une personne morale et libre, et qu'ayant conçu seul, dans sa conscience et devant Dieu, la règle de sa conduite, il doit s'employer tout entier à l'appliquer en lui, hors de lui, absolument, obstinément, inflexiblement, par une résistance perpétuelle opposée aux autres ; et par une contrainte perpétuelle exercée sur soi »⁸.

Il s'inquiète, avec d'autres historiens de son siècle, de l'expansion dans le monde de la « prétention démocratique à s'arroger un pouvoir illimité » (p.127) susceptible de remettre en cause les progrès de la liberté. Au moment où Lord Acton achève ses leçons à Cambridge, Augustin Cochin, dont les œuvres viennent d'être republiées par Tallandier, commence à s'intéresser en France aux forces conduisant « les individus à se faire foule » selon le mot de Moisey Ostrogorski⁹ qui publie en 1903 *La Démocratie et l'organisation des partis politiques* et auquel

⁸ Hyppolite Taine cité par Albert Sorel le 7 février 1895 lors de sa réception à l'Académie au fauteuil laissé vacant par la mort de ce grand historien qui avait résumé ainsi ce qui était pour lui « la grande idée anglaise ».

⁹ Ostrogorski, cité dans Augustin Cochin, *La machine révolutionnaire*, Tallandier, 2018, p. 45.



Lord Acton fait également référence. Comme s'il fallait quitter la tyrannie de la liberté des Anciens pour se livrer à celle des Modernes où la masse aurait remplacé les institutions organiques pour soumettre les volontés individuelles à un nouveau « despotisme de la liberté » selon les mots de Marat, consacré en 1793 sous le terme de « liberté publique », à la place des libertés individuelles. C'est selon la même logique que nous périssons aujourd'hui sous la dictature d'une morale sociale substituée à la morale personnelle et d'une responsabilité sociale qui anéantit toute responsabilité individuelle, ce que Tocqueville, auquel Acton fait souvent référence, avait pressenti mieux que quiconque et que Hayek a décrit dans *La route de la servitude*.